

Nom commercial: Acid ascorbicum

Numéro de la matière: 060090

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 16.01.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid ascorbicum

Identification de substance / produit

CAS-Nr.	50-81-7
EINECS-Nr.	200-066-2
INCI	Ascorbic Acid

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les Directives 67/548/CEE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Acid ascorbicum

Numéro de la matière: 060090

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 16.01.19

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé le produit dans des récipients fermés. Utiliser des récipients en verre. Matériau non approprié: Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de conduite et de récipients métallique.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger de l'action de la lumière. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants de protection			
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant		0.3	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Gants de protection			

Nom commercial: Acid ascorbicum

Numéro de la matière: 060090

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 16.01.19

Matériau approprié	caoutchouc		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	240	min	

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	caractéristique		
valeur pH			
Valeur	3.0		
Concentration/H ₂ O	5	g/l	
température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	191		°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur			°C
Remarque	Non applicable		
Point d'éclair			
Valeur			°C
Remarque	Non applicable		
Densité			
Valeur	1.65		g/cm ³
température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Valeur	333		g/l
température	20	°C	
Température d'inflammabilité			
Valeur	380		°C
température de décomposition			
Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial: Acid ascorbicum

Numéro de la matière: 060090

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 16.01.19

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL50		11900	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation légèrement irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.